



Les organismes communautaires de la MRC de Joliette

État de situation et perspectives d'avenir

Septembre 2017

COMITÉ MANDATÉ PAR LE COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL MRC DE JOLIETTE

Planification, recherche, analyse et suivi des membres

Marie-Chantal Bouchard – Maison des jeunes Café-rencontre 12-17 du Grand Joliette

Nathalie Loyer – La Soupière Joliette Lanaudière

Avec la collaboration de

Ginette Beausoleil – Thérapeutes en relation d'aide de Lanaudière

Lucie Didié – Table des partenaires de développement social de Lanaudière

Sabrina Baril - Chargée de projet, Maison des jeunes Café-rencontre 12-17 du Grand Joliette

Johanne Tessier - Chargée de projet, La Soupière Joliette Lanaudière

En support logistique:

Ginette Gagnon, Organisatrice communautaire, CISSS de Lanaudière

En soutien méthodologique:

Mario Paquet, Agent de planification, de programmation et de recherche, Service de surveillance, recherche et évaluation, Direction de santé publique, CISSS de Lanaudière

Christine Garand – Technicienne en recherche, Service de surveillance, recherche et évaluation, Direction de santé publique, CISSS de Lanaudière

Rédaction:

Marie-Chantal Bouchard – Maison des jeunes Café-rencontre 12-17 du Grand Joliette

Table des matières

Mise en contexte	1
Constat général	2
Validation des constats	2
Les perspectives	5
Information et communication.....	5
Concertation et partenariat.....	5
Formation.....	5
Augmentation des ressources	6
Conclusion	6
Repères méthodologiques	7
Annexe 1	8
Annexe 2	10
Annexe 3	11
Annexe 4	12
Annexe A.....	17

Mise en contexte

Plusieurs acteurs en développement social sont inquiets. Les raisons de cette inquiétude sont multiples : les besoins grandissants de la population de la MRC de Joliette, les transformations au sein du réseau de la santé et des services sociaux, l'essoufflement apparent des organismes communautaires. Dans ce contexte, le Comité local de développement social de la MRC Joliette (CLDSJ)¹ a formé un sous-comité dont le mandat était de susciter un processus de réflexion et d'échange sur les défis des organismes communautaires autonomes (OCA) à répondre aux besoins des citoyens et les stratégies d'action pour les aider à mieux se positionner pour l'avenir.

En octobre 2013, le sous-comité a entamé une démarche de recherche qui prévoyait un volet qualitatif. En s'inspirant d'une étude réalisée à Montréal² et de l'expérience « terrain » des membres du sous-comité, quatre (4) constats sur la réalité des OCA ont été définis³ et ont fait l'objet d'un exercice de validation. Pour réaliser la validation de ces constats, sept (7) groupes de discussions ont été constitués totalisant 72 participants issus de 54 institutions ou organisations différentes⁴ œuvrant dans divers secteurs (politique, éducation, santé et services sociaux). Ces constats sont les suivants :

- **Premier constat** : Le profil des personnes qui demandent de l'aide a changé ou évolué au fil du temps;
- **Deuxième constat** : Le financement de l'État est mal adapté à la réalité des organismes communautaires. Il est insuffisant pour actualiser leur mission, les obligeant à une course au financement alternatif qui demande une lourde reddition de compte et une gymnastique pour cadrer dans les nombreux critères des bailleurs de fonds;
- **Troisième constat** : Les organismes communautaires ne sont pas **reconnus** à leur juste valeur;
- **Quatrième constat** : Les services rendus dans le réseau public sont insuffisants et l'accès est souvent trop long et complexe. Les organismes communautaires compensent du mieux qu'ils peuvent et subissent des transformations qui les éloignent de leur mission.

En plus de valider ces constats, les participants devaient réfléchir sur des perspectives de solutions pour chacun des constats, et ce, afin d'envisager l'avenir de la manière la plus constructive possible.

Le présent rapport est divisé en trois parties. La première présente les résultats de la validation des constats. La deuxième trace les perspectives d'avenir et la troisième retrace les repères méthodologiques de la recherche.



¹ Le CLDSJ a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des citoyens de la MRC de Joliette dans une perspective de développement durable en mobilisant les acteurs en développement social du territoire et en supportant l'action locale.

² Chevalier, S., D. Latulippe et J. Nicolas (2013), Portrait montréalais des besoins de la population et du milieu communautaire : une équation à revoir ! Réseau Alternatif et Communautaire des Organismes en santé mentale de l'île de Montréal (RACOR en santé mentale) et Collectif Montréal.

³ Voir le détail des constats validés en annexe 1.

⁴ Voir le détail des institutions ou organisations différentes en annexe 2.

Constat général

Au départ, il faut mentionner qu'un élément important de cette consultation est l'adhésion unanime des participants aux constats soumis pour validation. D'entrée de jeu, il est intéressant de noter que les participants ont fait mention de quatre (4) aspects qu'ils jugeaient important de soulever, soit :

- Le manque de ressources financières pour les OCA;
- L'insuffisance des services du Réseau de la santé et services sociaux pour assumer la responsabilité populationnelle. En conséquence, les gens se tournent vers les OCA;
- Le caractère anxiogène de la précarité des services, tant pour les citoyens et surtout les plus démunis que pour les OCA;
- La remise en question du financement par projet, une alternative ni souhaitable ni viable autant pour les OCA que pour les citoyens.

Validation des constats

Premier constat : Le profil des personnes qui demandent de l'aide a changé ou évolué au fil du temps.

Les participants constatent la transformation du profil des membres ou usagers des OCA. En fait, on observe que les personnes qui les fréquentent font face à plusieurs problèmes d'ordre physique, mental ou financier ce qui a pour conséquence de rendre difficile la tâche des intervenants. Cela nécessite des gens plus scolarisés et limite le recours au bénévolat. Par exemple, il y a une augmentation du nombre de personnes âgées, de celles vivant avec un problème de santé mentale, auxquelles s'ajoutent maintenant des jeunes familles. Cette réalité influe également sur les besoins et met en évidence le manque ou

l'inaccessibilité des services de proximité du Réseau de la santé et des services sociaux ce qui a un impact sur leur vulnérabilité.

« C'est un cercle vicieux, les gens semblent de plus en plus vulnérables et l'attente pour des services augmente leur vulnérabilité. »⁵

Ces personnes manquent trop souvent de ressources pour développer ou actualiser leurs habiletés sociales. D'autres milieux que celui des OCA, tel que le milieu de l'éducation, abonde dans ce sens. Il constate que pour aider les jeunes à réussir leur cursus scolaire, le personnel doit intervenir davantage sur des aspects sociaux tels le développement de l'autonomie, le savoir-être et la capacité de gestion des émotions.

Deuxième constat : Le financement de l'État est mal adapté à la réalité des organismes communautaires. Il est insuffisant pour actualiser leur mission, les obligeant à une course au financement alternatif qui demande une lourde reddition de compte et une gymnastique pour cadrer dans les nombreux critères des bailleurs de fonds.

En regard au financement étatique à la mission des OCA, les participants relèvent le caractère anxiogène de la précarité financière dans laquelle ces organisations sont maintenues, tant pour les gestionnaires bénévoles, le personnel que pour les membres ou usagers. Les montants accordés au financement à la mission sont insuffisants pour répondre aux besoins grandissants.

« Le manque de financement empêche de mettre sur pieds des services manquants ou mieux adaptés aux besoins, d'ouvrir des groupes supplémentaires aux services existants afin de diminuer la durée des listes d'attentes et pour desservir le maximum d'individus. »

⁵ Toutes les citations sont issues des focus groupe.

Le milieu scolaire constate également cette précarisation des OCA qui se traduit par une diminution de l'offre de services :

« Auparavant, les organismes frappaient à nos portes pour offrir des services, et aujourd'hui ce n'est plus le cas. Pour certains élèves les coupures ont un impact sur leur parcours scolaire, leur choix vocationnel et leur choix de formation. »

De plus, l'absence d'indexation ou l'indexation insuffisante du financement appauvrissent d'année en année les organismes. En conséquence, les OCA doivent déployer beaucoup d'énergie à la recherche de financement auprès de multiples bailleurs de fonds et à la reddition de compte, autant de facteurs qui diminuent le service aux membres ou usagers. Souvent en compétition avec les fondations privées, ils ne font pas le poids, car il n'y a pas de personnel dédié spécifiquement à la recherche de financement.

Contrairement à la croyance, le milieu communautaire n'est pas le parent pauvre en matière de scolarité. Un portrait ponctuel des travailleurs des organismes communautaires réalisé en juin 2014 (annexe 4) montre, en effet, que les répondants possèdent tous minimalement un diplôme d'études secondaires. La majorité (80%)⁶ a fait des études postsecondaires, respectivement 47% au niveau collégial et 33% au niveau universitaire. Ils ont obtenu leur diplôme dans une variété de disciplines, majoritairement reliées à l'éducation (39%), dans d'autres domaines associés (travail social, administration et gestion, psychologie) ou d'autres non affiliés (juridique, sciences, autres).

Il est également intéressant de constater que la majorité (54%) du personnel a une ancienneté de 5 ans et plus, dont 33% qui sont à leur poste depuis plus de 10 ans. Selon ce même portrait, 77% des travailleurs occupent des postes plus de 30h/semaine et 16% moins

de 20h/semaine. Pourtant, les conditions de travail dans les OCA, dont le salaire et le statut d'emploi semblent être plus précaires par rapport à celles offertes par le Réseau de la santé et des services sociaux et cela à qualification égale. Les données mettent en lumière cette précarité des salaires et l'occupation majoritairement féminine des postes (75%). Malgré leur niveau de formation et leur ancienneté, 63% des travailleurs à temps plein (30h et plus) gagnent moins de \$35 000 par année, 14% entre \$45 000 et \$55 000 et seulement 2% reçoivent plus de \$55 000.

Cette situation entraîne une importante mobilité du personnel (46%), de l'instabilité au sein des équipes et une perte d'expertise qui augmente la fragilisation du milieu. De plus, certaines pratiques enracinées dans la communauté sont récupérées par les institutions publiques et privées sans que les acteurs du milieu qui les ont développées et qui possèdent l'expertise et l'expérience ne soient nécessairement ni consultés ni impliqués. Les concepts de réduction des méfaits et de milieux de vie en sont des exemples.

Certains participants ont également soulevé la préoccupation du financement par projet qui ne permet pas la pérennité des objectifs liés à la mission. Il s'agit d'une approche de plus en plus privilégiée par les fondations privées et suggérée comme source de financement d'appoint par l'État, mais qui pour l'ensemble des participants n'est pas une solution.

« Les projets souhaités par les bailleurs de fonds sont très orientés. Les organismes se voient dans l'obligation de dénaturer ou de déborder de leur mission. Les projets ou le financement par entente de gestion (services) n'assurent pas la viabilité des organismes communautaires, ils morcellent la mission de ceux-ci. »

Troisième constat : Les organismes communautaires ne sont pas reconnus à leur juste valeur.

Le sentiment général des participants est que les OCA sont utilisés comme sous-traitants à moindre coût par le

⁶ Les valeurs en pourcentage citées dans le texte ont été arrondies à l'unité près.

Réseau de la santé et des services sociaux. De plus, il y a un manque de reconnaissance de sa part.

« Il est essentiel que les intervenants du Réseau nous considèrent comme des vis-à-vis, qu'il y ait une reconnaissance de nos compétences, et une certaine réciprocité entre nous et le gouvernement. »

Pour les participants, cette reconnaissance passe par le soutien financier à la concertation, le respect des missions spécifiques et le partage des informations. D'ailleurs, les enjeux de confidentialité limitent la concertation au détriment des personnes aidées. Considérant que beaucoup de préjugés persistent de part et d'autre, la concertation favoriserait une meilleure compréhension réciproque. Le communautaire doit être reconnu autrement que comme un levier pour la formation du personnel et pour son approche innovante, souvent reprise par l'État. Si les OCA sont ouverts au partage de la responsabilité populationnelle, cela doit se faire dans une réelle concertation afin de bien baliser les attentes et les limites de chacun et doit être accompagné des ressources financières adéquates.

« Le lien entre les organismes et le milieu public reste timide. La société aurait beaucoup à gagner si ces deux entités pouvaient se rencontrer et travailler de façon collaborative. »

Le milieu scolaire pour sa part, considère les OCA comme des spécialistes dans leur domaine et n'hésite pas à faire appel à leurs services. Il considère que c'est « une valeur ajoutée pour leur clientèle ».

Quatrième constat : Les services rendus dans le réseau public sont insuffisants et l'accès est souvent trop long et complexe. Les organismes communautaires compensent du mieux qu'ils peuvent et subissent des transformations qui les éloignent de leur mission.

Plusieurs problèmes ont été soulevés en lien avec l'offre de services proposée par le Réseau de la santé et des services sociaux. Ils touchent notamment, la volonté de répondre aux urgences sans assurer le suivi aux

personnes dans le besoin; les services dispensés en silo mal adaptés aux clientèles vivant plusieurs problèmes (santé mentale et toxicomanie, par exemple); l'inaccessibilité des services publics.

En regard de l'accessibilité aux services publics, les participants notent qu'elle est de plus en plus difficile et inadaptée principalement pour deux raisons. D'abord, il est pratiquement impossible de parler directement à une personne sans avoir à passer par les dédales d'internet ou d'un réseau téléphonique complexe. Deuxièmement, la plupart des communications se font par écrit, cela oblige les personnes peu lettrées ou allophones à faire appel aux organismes simplement pour accéder et comprendre l'information.

Ces situations amènent un « glissement vers le milieu communautaire », où la référence du public vers le communautaire se fait sans moyen associé. Par souci de confidentialité, des personnes sont recommandées sans l'accès au dossier ou aux informations utiles à l'intervention. Ce manque d'informations oblige les intervenants à refaire la roue et les empêche de s'inscrire adéquatement dans les plans d'intervention préalablement établis par les intervenants du Réseau public.

« Les services [...] ne sont pas dispensés à la hauteur des besoins complexes des individus - les OCA doivent pallier et débordent ainsi de leur mission. L'entre-deux (entre la 1^{re} ligne⁷ et la 2^e ligne⁸) n'est pas évident. Certaines personnes

⁷ « Les services de première ligne représentent le point de contact de la population avec le Réseau de la santé et des services sociaux. Ils comprennent un ensemble de services courants de santé qui s'appuient sur une infrastructure légère et peuvent être dispensés en cabinet privé, en CLSC, en centre de santé ou à domicile. » (Conseil médical du Québec, 1995)

⁸ « Les services de deuxième ligne s'adressent aux personnes qui ne peuvent plus demeurer dans leur milieu naturel de vie ou qui s'appuient sur une infrastructure adaptée et une technologie relativement lourde qu'on retrouve habituellement en centre hospitalier. L'urgence des centres hospitaliers est classée en deuxième ligne, même si dans les

tombent entre "les craques " de ces deux services. »

Les perspectives

En plus de valider les constats, les participants devaient envisager les perspectives d'avenir constructives pour le milieu et les OCA. Les pistes de solution envisagées face à ces constats s'expriment en quatre grands axes : la *communication / information*, la *concertation / partenariat*, la *formation et l'augmentation des ressources* pour desservir la population. Quatre axes pour lesquels la responsabilité doit être partagée entre l'État et les OCA et ayant comme constante transversale, l'augmentation des ressources financières. Pour eux, le Réseau de la santé et des services sociaux doit prendre sa responsabilité face à la population, devenir leader dans la concertation et délier les cordons de la bourse tout cela, dans une vision, un programme intégré à long terme, inclusif et prenant en compte la réalité du terrain. Une approche qui devrait favoriser l'implication de tous dans le paysage social.

Information et communication

Tous s'entendent sur le fait que l'information et la communication sont des points cruciaux pour une action coordonnée et que de nombreux préjugés d'un milieu envers l'autre perdurent. Non seulement les besoins se situent au niveau de la population, mais également entre le milieu public et communautaire. Qu'il s'agisse de mieux informer la population ou les intervenants des services de part et d'autre, de rendre plus transparents, tant les changements au sein des organisations et de leurs réalités, que les réformes en cours ou à venir du réseau public et leurs impacts. Pour améliorer le service au citoyen, il faut notamment aplanir les barrières à la communication en facilitant la gestion du consentement et du partage de l'information tout en respectant la confidentialité. Il faut également

faits elle constitue souvent la porte d'entrée du système de soins. » (Conseil médical du Québec 1995)

que des intervenants tant dans les institutions que dans le communautaire soient attirés pour maintenir les liens. Plusieurs moyens créatifs ont été nommés pour améliorer la communication, dont l'organisation d'événements publics de connaissance mutuelle (salon des services communautaires et publics) et la mise en place d'un espace central d'information et de référence pour les citoyens.

Concertation et partenariat

Cette meilleure connaissance passe notamment par la concertation. Un investissement est nécessaire pour favoriser la complémentarité des services entre le réseau communautaire et public. Ce dernier pourrait établir davantage de partenariats et d'ententes dans le respect des missions des organismes. S'ils déplorent la sous-traitance, les OCA sont ouverts au réel partenariat dans un rapport gagnant-gagnant, qui ne met pas en péril leur approche globale, leur autodétermination et leurs pratiques créatives. Ces caractéristiques qui font leur unicité leur permettent de créer des liens significatifs avec leurs membres ou usagers dont ils se doivent de porter la voix, en sensibilisant le gouvernement aux réalités des citoyens et en dénonçant les paradoxes des politiques gouvernementales. S'il est de la responsabilité des OCA de travailler à mieux se faire connaître et à défendre les intérêts de leurs membres ou usagers, en étant présents dans les structures décisionnelles et en documentant l'efficacité de leurs pratiques avec des indicateurs clairs et éloquents, ils doivent pour cela, être supportés financièrement.

Formation

Selon les participants, les intervenants des secteurs publics et communautaires ont, tous deux, besoin de formation. Les employés du réseau public auraient intérêt à connaître davantage l'approche des OCA et même à l'expérimenter par le biais de stages réalisés dans le milieu communautaire. D'autres parts, les intervenants du communautaire ont besoin d'être

mieux outillés pour faire face à des réalités complexes (santé mentale, multiproblématiques). Tout cela, dans l'objectif d'augmenter l'accompagnement et la référence pour favoriser les passerelles et mieux desservir la population. Des outils devraient également être créés ou partagés pour aider les personnes démunies à développer et à mettre en pratique leurs habilités sociales. Toutefois, ces formations destinées aux OCA doivent être accessibles et abordables.

Augmentation des ressources

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les participants sont unanimes, l'État doit prendre les moyens pour assumer sa pleine responsabilité populationnelle. Une augmentation des ressources financières permettrait de mettre en place davantage de services accessibles qui pourraient outiller les individus et les familles en fonction des réels besoins et de consolider les services existants offerts par le communautaire. Le financement à la mission des OCA doit être rehaussé, consolidé et indexé pour leur permettre de se concentrer sur leur mission, d'avoir les moyens de faire reconnaître leurs actions et de participer pleinement et équitablement aux concertations destinées à l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens. Il faut également que ce financement soit équilibré en fonction de besoins des OCA et des particularités des milieux. À cet effet, certains répondants ont mentionné l'importance de rester fermes face au désengagement de l'État, de le dénoncer et de poursuivre nos revendications en faveur du financement adéquat à la mission des OCA.

Conclusion

Au terme d'une consultation effectuée auprès de 72 personnes issues de 54 organismes communautaires autonomes (OCA) et institutions publiques de la MRC de Joliette, quatre (4) constats ont été validés et ont fait l'objet d'une adhésion unanime.

Le profil de la population a changé et les besoins à combler sont croissants et se complexifient. Les services du réseau public sont insuffisants pour y remédier. Si les organismes tentent d'y pallier, leurs efforts ne sont pas reconnus à leur juste valeur. Le financement qu'ils reçoivent de l'État est insuffisant et mal adapté à leur réalité.

Pour répondre à ces nouveaux besoins, les OCA désirent travailler en réel partenariat avec les institutions publiques. Pour ce faire, l'État doit reprendre son rôle de leader, assumer sa responsabilité envers ses citoyens et investir tant au niveau des ressources humaines, matérielles que financières. Dans l'intérêt de la population, les milieux publics et communautaires ont avantage à travailler en réelle concertation, ce qui implique la reconnaissance de la spécificité de leurs approches et mission. Les OCA sont issus d'une volonté citoyenne et bien implantés dans leurs communautés. Ils détiennent une expertise, des employés qualifiés, des liens privilégiés avec la population et sont ainsi les témoins des différentes réalités socio-économiques.

Cette étude a d'ailleurs permis de démystifier certaines croyances en lien avec les employés qui œuvrent dans les OCA. Ces organisations ne reposent pas que sur des bénévoles, mais également sur du personnel qualifié et dévoué.

Les membres du comité local de développement social de la MRC de Joliette souhaitent que cette recherche favorise une prise de décision éclairée sur les enjeux touchant les organismes communautaires autonomes et les individus qu'ils desservent. À partir des pistes de solutions envisagées face aux constats, les recommandations suivantes sont formulées :

1. Pour améliorer le service au citoyen, il faut notamment aplanir les barrières à la **communication** en facilitant la gestion du consentement et du **partage de l'information** tout en respectant la confidentialité. Il faut également que des intervenants tant dans les institutions publiques que dans le communautaire soient attirés pour maintenir les liens.

2. Un investissement est nécessaire pour favoriser la **concertation** et la complémentarité des services entre le réseau communautaire et public.
3. Le **partage d'expertise et d'outils** entre le réseau public et communautaire permettra d'augmenter l'accompagnement et la référence afin de favoriser des passerelles et mieux desservir la population. Ce partage passe notamment par la **formation** du personnel provenant de ces réseaux et l'expérimentation des réalités réciproques par le biais de stage ou de visite.
4. Le **financement à la mission des OCA** doit être rehaussé, consolidé et indexé pour leur permettre de se concentrer sur leur mission, d'avoir les moyens de faire reconnaître leurs actions et de participer pleinement et équitablement aux concertations destinées à l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens.

Repères méthodologiques

La démarche de validation et d'analyse a été réalisée par un sous-comité *Portrait* issu du CLDSJ. Il a été mis sur pied en octobre 2013 et il est composé des membres suivants : Nathalie Loyer de la Soupière de Joliette/Lanaudière, Marie-Chantal Bouchard de la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette, Ginette Gagnon du CLSC de Joliette en support logistique, Mario Paquet, agent de planification, de programmation et de recherche et Christine Garant, technicienne en recherche, tous deux provenant du CISSSL ont offert leur soutien méthodologique.

En octobre 2013, ce sous-comité a entamé une démarche de recherche qui prévoyait un volet qualitatif. En s'inspirant d'une étude réalisée à Montréal⁹ et de

⁹ Chevalier, S., D. Latulippe et J. Nicolas (2013), *Portrait montréalais des besoins de la population et du milieu*

l'expérience « terrain » des membres du sous-comité, 4 constats sur la réalité des OCA ont été définis¹⁰ et ont fait l'objet d'un exercice de validation. Pour réaliser celui-ci, le comité a déterminé une liste des tables de concertation présentes dans la MRC de Joliette, de laquelle sept (7) ont été retenues¹¹. Une personne ressource a été identifiée pour chaque groupe et a eu le mandat d'animer la rencontre de validation à l'aide d'un canevas d'animation préalablement conçu par le comité. Les animateurs ont reçu des précisions en personne ou par téléphone sur le déroulement des rencontres de validations, la prise de note et sur les attentes du comité. La période de validation s'est déroulée de janvier à avril 2016. Le comité a recueilli les notes des sept (7) animateurs. La démarche de validation auprès de différents groupes a permis la participation de 72 personnes issues de 54 institutions ou organisations différentes¹² œuvrant dans divers secteurs (politique, éducation, santé et services sociaux). Le comité a recueilli les notes des animateurs pour en faire l'analyse et rédiger une ébauche des résultats sous forme de document de travail. Ce dernier a été présenté le 15 février 2017 aux membres du CLDSJ afin de prendre connaissance du contenu et d'ajouter ou de bonifier des éléments pertinents au corpus d'information recueillie. À cet égard, selon les commentaires des participants, des modifications ont été intégrées au document de travail. Un comité ad hoc issu du comité local (comité de coordination du CLDSJ et d'autres personnes intéressées) a été créé pour rédiger la conclusion et élaborer un plan de diffusion.

 FIN 

communautaire : une équation à revoir ! Réseau Alternatif et Communautaire des Organismes en santé mentale de l'Île de Montréal (RACOR en santé mentale) et Collectif Montréal.

¹⁰ Voir le détail des constats validés en annexe 1.

¹¹ Voir la liste des tables de concertations ayant réalisé la validation des constats en annexe 2.

¹² Voir le détail des institutions ou organisations différentes en annexe 3.

Annexe 1

Liste des constats ayant servi à la validation

Constat 1 :

« Le profil des personnes qui demandent de l'aide a changé ou évolué au fil du temps »

- Augmentation des troubles de santé mentale et de la détresse psychologique au sein de la population.
- Lourdeur de cas multiproblématiques
- Les personnes dans le besoin n'ont pas toutes les habiletés sociales nécessaires pour s'en sortir.
- Nouveau visage de la vulnérabilité économique et sociale (*jeunes familles, aînés, étudiants, petits salariés, notamment*)
- Répartition géographique de la défavorisation économique et sociale. Il y a des zones spécifiques où se concentrent les personnes en situation de pauvreté ou de vulnérabilité (*poche de pauvreté*) dans toute la MRC de Joliette.

Constat 2 :

« Le financement de l'État est mal adapté à la réalité des organismes communautaires. Il est insuffisant pour actualiser leur mission, les obligeant à une course au financement alternatif qui demande une lourde reddition de compte et une gymnastique pour cadrer dans les nombreux critères des bailleurs de fonds. »

- Insuffisance des fonds pour les organismes – liste d'attente, roulement de personnel faute de conditions de travail adéquates.
- Augmentation du financement par projet avec une lourde reddition de comptes, gruge le temps pour l'intervention et le service aux membres. Projet orienté sur des objectifs qui ne correspondent pas nécessairement au besoin.
- Insécurité face aux décisions du nouveau gouvernement (*centralisation, disparition instance régionale (forum, CRÉ)*). Où seront les prochaines coupures ?

Constat 3 :

« Les organismes communautaires ne sont pas reconnus à leur juste valeur »

- Manque de reconnaissance, non-inclusion de leurs actions dans les plans d'intervention des établissements publics.
- Manque de ressource (*financière et humaine*) pour la concertation.

Constat 4 :

« Les services rendus dans le réseau public sont insuffisants et l'accès est souvent trop long ou complexe. Les organismes communautaires compensent du mieux qu'ils peuvent et subissent des transformations qui les éloignent de leur mission. »

- Augmentation des besoins et les organismes tentent d'y pallier en se mettant dans des situations financières précaires.
- Référence du communautaire au communautaire, car le Réseau public n'offre pas les services requis ou avec d'importants délais.
- Vu la multiproblématique des demandes, débordement de la mission au quotidien.
- Nécessite des gens plus formés – perte des bénévoles ou employés
- Transfert des services publics vers le communautaire sans le transfert des ressources financières adéquates.
- Mission de prévention délaissée pour répondre aux besoins de plus en plus criants de 1^{re} ligne.



Annexe 2

Liste des tables de concertations ayant participé à la validation des constats

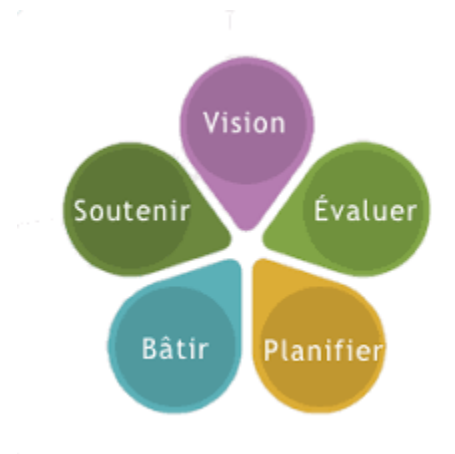
- Conseil d'administration de l'Académie populaire (immeuble situé au 200 de Salaberry à Joliette et regroupant plusieurs organismes communautaires).
- Comité local de développement social de la MRC de Joliette
- Table de soutien à domicile MRC de Joliette
- Carrefour des organismes Lanaudois
- Table petite enfance
- Société de l'Autisme Région Lanaudière
- Centre multiservice des Samares



Annexe 3

Liste des organisations participantes à la validation des constats

Accueil Michel B. Comtois	La soupière Joliette/Lanaudière
Action dignité Lanaudière	L'Arche de Joliette
Action logement Lanaudière (ALL)	Le Réseau d'aide aux alcooliques et autres toxicomanes
Association de sclérose en plaques de Lanaudière (ASEPL)	Les Amis des Aînés Lanaudière
Association des jeunes de la rue de Joliette (AJRJ)	Les Répits de Gaby
Association des sourds de Lanaudière (ASL)	L'Original tatoué café de rue
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL)	Maison des Grands-Parents du Grand Joliette
Association Un cœur pour tous de Lanaudière	Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette
Atelier les Petits Mousses	Maison La traverse
Aux couleurs de la vie	Maison Parent-Aise
Bureau du député fédéral Gabriel Sainte-Marie	Maison Pauline Bonin
Bureau de la députée provinciale Véronique Hivon	Maison populaire de Joliette
Cancer-Aide Lanaudière	Maisons d'à Côté
Centre d'amitié autochtone de Lanaudière (CAAL)	Municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette
Centre de la petite enfance Belle Bulle	Parrainage civique Lanaudière
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (CISSSL)	Regroupement des usagers du transport adapté de Lanaudière (RUTAL)
Centre multiservice des Samares	REPARS organisme de justice alternative
Centre régional de formation de Lanaudière (CRFL)	Service régional d'interprétariat de Lanaudière (SRIL)
Comité régional d'éducation pour le développement International de Lanaudière (CRÉDIL)	Société Alzheimer de Lanaudière (SADL)
Communauté d'Action jeunesse de la MRC de Joliette (CAJOL)	Société de l'autisme région Lanaudière (SAL)
Coopérative de solidarité en soutien à domicile MRC Joliette	Sureté du Québec MRC Joliette
Entraide de la déficience intellectuelle du Joliette Métropolitain (DIJM)	Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière (TCRAPHL)
FADOQ ((anciennement Fédération de l'Âge d'Or du Québec) région de Lanaudière	Table des partenaires de développement social de Lanaudière (TPDSL)
Joujouthèque Farfouille	Thérapeutes en relation d'aide de Lanaudière
L'Appui Lanaudière	Urgence Vie Lanaudière
	Vieillir dans sa communauté rurale (VDSCR)



Annexe 4

Portrait ponctuel des travailleurs des organismes communautaires (juin 2014)

Mise en contexte

Plusieurs acteurs en développement social sont inquiets. Les raisons de cette inquiétude sont multiples : les besoins grandissants de la population de la MRC de Joliette, les transformations au sein du réseau de la santé et des services sociaux, l'essoufflement apparent des organismes communautaires, etc. Dans ce contexte, le Comité local de développement social de la MRC Joliette (CLDSJ) a formé un sous-comité dont le mandat était de susciter un processus de réflexion et d'échange sur les défis des organismes communautaires autonomes (OCA) à répondre aux besoins des citoyens et les stratégies d'action pour les aider à mieux se positionner pour l'avenir.

En octobre 2013, le sous-comité a entamé une démarche de recherche. Au départ, il était prévu de dresser un portrait global de la situation des OCA par le biais d'un questionnaire portant sur les services offerts, les sources de financement et le profil des employés. L'enquête par questionnaire a été effectuée. Toutefois, des biais importants sur le plan méthodologique, questionnant la validité scientifique des résultats, n'ont pas permis l'utilisation de l'ensemble des informations recueillies. Ainsi, seules les données sur les ressources humaines¹³ ont pu être utilisées dans le présent rapport.

Le profil des travailleurs des OCA

Les questions s'intéressant aux travailleurs, nous ont permis de tracer le profil des personnes qui actualisent les missions au sein des 32 organismes communautaires autonomes (OCA) retenus en 2013.

¹³ Voir questionnaire en annexe A

Tableau 1 : Répartition des répondants selon certaines caractéristiques

Sexe	Nombre	%	Lieu de résidence	Nombre	%
Femme	92	74,8	Lanaudière	116	94.3
Homme	31	25,2	MRC Joliette	74	60.2
Total	123		MRC D'Autray	10	8.1
			MRC Les Moulins	1	0.8
Âge			MRC L'Assomption	7	5.7
18-25 ans	20	16,3	MRC Montcalm	9	7.3
26-35 ans	24	19,5	MRC Matawinie	15	12.2
36-50 ans	43	35,0	Autres	2	1.6
50-69 ans	33	26,8	Non précisé	5	4.1
70 ans- +	3	2,4			
			Total	123	
Total	123				

Note : Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100%, compte tenu des arrondis.

Selon le profil des répondants, ces milieux communautaires sont majoritairement féminins (75%) et ses travailleurs résident pratiquement tous dans Lanaudière (94%) et plus particulièrement dans la MRC de Joliette (60%) suivie de celle de la Matawinie (12%). Si l'âge des travailleurs est bien distribué allant de 18 à 70 ans et plus, la majorité se situe entre 36 et 69 ans.



Tableau 2 : Répartition des répondants selon la scolarité

Scolarité	Nombre	%	Domaine études (post secondaire)	Nombre	%
DES/DEP ¹⁴	21	17.1	Travail social	16	16,3
Collégial	58	47.2	Sciences appliquées	5	5,1
Universitaire	40	32.5	Administration/gestion	12	12,2
Non précisé	4	3.3	Juridiques	2	2,0
Total	123		Éducation	38	38,8
			Psychologie	11	11,2
			Autres	12	12,2
			Non précisé	2	2,0
			Total	98	

Note : Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100%, compte tenu des arrondis.

¹³ DES : diplôme d'études secondaires ; DEP : diplôme d'études professionnelles

Contrairement à la croyance, le milieu communautaire n'est pas le parent pauvre en matière de scolarité. En effet, les répondants possèdent tous minimalement un diplôme d'études secondaire, la majorité (78%) ayant fait des études postsecondaires respectivement 47% au niveau collégial et 32% au niveau universitaire. Ils ont obtenu leur diplôme dans une variété de disciplines, majoritairement reliées à l'éducation (31%) puis en ordre décroissant dans d'autres domaines associés (travail social, administration et gestion, psychologie) ou d'autres non affiliés (juridique, sciences, autres).

Tableau 3 : Répartition des 123 répondants selon certaines caractéristiques liées à l'emploi

Ancienneté	Nombre	%	Salaire annuel	Nombre	%
1 an et moins	25	20.3	Moins de 15 000\$	21	17.1
Plus d'un an et moins de 5 ans	30	24.4	15 000-24 999\$	31	25.2
5-10 ans	25	20.3	25 000-34 999\$	36	29.3
Plus de 10 ans	41	33.3	35 000-44 999\$	20	16.3
Non spécifié	2	1.6	45 000-55 000\$	13	10.6
Total	123		Plus de 55 000\$	2	1.6
			Total	123	
Nb heures/semaine					
Moins de 10h	6	4,9			
Plus de 10h et moins de 20h	14	11,4			
Entre 20 et moins de 30h	10	8,1			
30 à 35h	72	58,5			
Plus de 35h	19	15,4			
Non précisé	2	1,6			
Total	123				

Note : Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100%, compte tenu des arrondis.

Il est intéressant de constater que la majorité (54%) du personnel a une ancienneté de plus de 4 ans et parmi ceux-ci, 33% sont à leur poste depuis plus de 10 ans. Dans le milieu communautaire, 77% des travailleurs occupent des postes de plus de 30h/semaine et 16% de moins de 20h/semaines. De plus, les données mettent en lumière la précarité des salaires et que l'emploi, dans le milieu communautaire, est majoritairement occupé par des femmes (75%). Malgré leur niveau de formation et leur ancienneté, 63% des travailleurs à temps plein (30h et plus) gagnent moins de \$35 000 par année, 14% de \$45 000 à \$55 000 et seulement 2% reçoivent plus de \$55 000.

Repères méthodologiques du portrait ponctuel des travailleurs des organismes communautaires

La composition du sous-comité *Portrait* issu du CLDSJ, mis sur pieds en octobre 2013 a varié temporellement. Initialement, Nathalie Loyer de la Soupière de Joliette/Lanaudière, Marie-Chantal Bouchard de la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette, Ginette Gagnon du CLSC de Joliette, Lucie Didié de la TPDSL et Ginette Beausoleil de Thérapeute en relation d'aide ont démarré le processus auquel se sont jointe par la suite Sabrina Baril et Johanne Tessier. Mesdames Didié, Beausoleil, Baril et Tessier ont ensuite quitté avant la fin du mandat. Mario Paquet, agent de planification, de programmation et de recherche et Christine Garand, technicienne en recherche, tous deux provenant du CISSSL ont offert leur soutien méthodologique.

En s'inspirant de l'étude réalisée en 2013 à Montréal¹⁵, le comité a conçu un questionnaire de 15 questions divisées en cinq parties soit :

1. L'organisme en général ;
2. Ses services ;
3. Ses projets ;
4. Son budget ;
5. Ses ressources humaines.

Le questionnaire a d'abord été testé auprès de deux organisations (La Soupière et la Maison des jeunes) puis finalisé.

Les organisations participantes ont été sélectionnées à partir d'une liste de tous les OCA situés dans la MRC de Joliette en fonction du rayon d'action et de la disponibilité des données supra locales, de laquelle 63 OCA furent retenus.

En juin 2014, un courriel comportant une explication de la démarche et un formulaire de consentement leur ont été d'abord envoyés. Puis des appels téléphoniques furent réalisés pour vérifier la réception du

¹⁵ Chevalier, S., D. Latulippe et J. Nicolas (2013), Portrait montréalais des besoins de la population et du milieu communautaire : une équation à revoir ! Réseau Alternatif et Communautaire des Organismes en santé mentale de l'île de Montréal (RACOR en santé mentale) et Collectif Montréal.

courriel et sa lecture, répondre aux questions et solliciter la participation en offrant un service d'accompagnement. Suite à la réception du formulaire de consentement, le questionnaire fut transmis par courriel et selon le choix des répondants rempli de façon autonome ou avec support. Parmi les 63 OCA sollicités, la moitié d'entre eux (32) ont accepté de participer à la démarche en remplissant le formulaire.

Les informations contenues dans les formulaires furent ensuite saisies sur un fichier Excel. Comme mentionnée préalablement, en raison des biais méthodologiques, les informations des trois premières parties du formulaire n'ont pas été retenues dans l'analyse. Seul le profil des employés des 32 organisations a fait l'objet d'une analyse descriptive. Le nombre de répondants variait selon les questions allant de 118 à 123 personnes.

Il est important de bien noter que les informations recueillies sont une image ponctuelle du profil des travailleurs (123 personnes) travaillant au sein des 32 OCA volontaires au moment du recueil des données en 2013.

Annexe A

Questionnaire pour chaque employé permanent (temps plein/temps partiel)

- Lieu de résidence (municipalité/ville) _____
- Âge _____
- Sexe _____
- Poste occupé (cochez):
 - Coordonnateur
 - Directeur
 - animateur
 - Conseiller/agent
 - Secrétaire
 - Adjointe administrative
 - Intervenants
 - Réceptionniste
 - Cuisinier
 -
- Nombre de personnes sous votre responsabilité (cochez)
 - Aucune
 - 1 à 4
 - 5 à 10
 - Plus de 10
 -
- Quel est votre plus haut niveau d'étude complétée : _____
- Votre profil et domaine d'étude : _____
- Niveau d'étude (secondaire, collégial, 1^{er} cycle universitaire, 2-3^e cycle universitaire) :
- Ancienneté (cochez)
 - 1 an et moins
 - 1 - 4 ans
 - 5 – 10 ans
 - Plus de 10 ans
- Salaire annuel avant déduction (cochez):
 - Moins que 15 000\$
 - 15 000 – 24 999\$
 - 25 000 – 34 999\$
 - 35 000 – 44 999\$
 - 45 000 – 55 000\$
 - Plus que 55 000\$
- Nombre d'heures effectuées par semaine: _____

